



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DU LAC GAGNON

LE REMOUS - JUILLET 2020

Spécial myriophylle à épi

À l'aube de la saison estivale, nous avons décidé de consacrer toute l'édition du Remous à cette plante aquatique menaçante qui est à nos portes et à la stratégie que nous entendons utiliser pour l'empêcher de s'implanter dans notre merveilleux lac.

Cette stratégie nécessite l'implication de tous les propriétaires, mais aussi une collaboration étroite de la municipalité et de l'Organisme des bassins versants Rouge, Petite-Nation, Saumon. Ce dossier, prioritaire pour nous, a subi quelques retards à cause de la Covid-19, mais tout est en place pour une première phase qui peut avoir un réel impact sur la qualité de notre lac.

C'est quoi le myriophylle à épi?

Le myriophylle à épi est une plante aquatique exotique envahissante qui pousse à une profondeur de 1 à 10 mètres et, une fois établie, se reproduit de façon exponentielle. **Elle n'a pas de « prédateur » naturel au Canada et chaque bout coupé par une hélice de bateau ou un aviron peut s'enraciner et former une nouvelle plante.** Le myriophylle à épi est transporté d'un plan d'eau à un autre par une embarcation, une remorque ou de l'équipement nautique sur lequel s'est accroché un petit bout de la plante.



Figure 1 : www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profils/eurasianwatermilfoil-myriophylleenepi-fra.html

Adieu la baignade et la valeur marchande de nos chalets?

Le myriophylle à épi s'établit facilement dans nos cours d'eau et forme des herbiers denses étouffant les milieux de reproduction des poissons. Cette plante change la composition organique des lacs et les fait vieillir prématurément. En quelques années le myriophylle forme des herbiers tellement denses qu'on ne peut plus pratiquer des activités nautiques comme la natation, les promenades en canot, en kayak, en pédalo ainsi que la pêche. **Par conséquent, la présence de la plante devant un chalet affecte sa valeur marchande.** Si jamais les plages des lacs de Duhamel et la rivière Petite Nation étaient infestées de myriophylle, il y aura diminution du tourisme et une baisse de la valeur



Figure 2 : www.obvcapitale.org/plans-directeurs-de-leau-2/attachment/myriophylle-a-epi-au-lac-delage-3

marchande des propriétés riveraines. Ceci aura des conséquences économiques sur tous les résidents de Duhamel.

Myriophylle à épi dans les lacs autour de Duhamel

L'inventaire des plantes aquatiques au lac Gagnon en 2017 n'en a pas identifié. Toutefois il y en a dans de nombreux lacs entourant Duhamel : dans une quarantaine de lacs dans les Laurentides; à l'ouest, dans des lacs de la Réserve faunique Papineau-Labelle; à l'est et au sud, dans le Lac des Plages, le lac Hotte et dans la rivière des Outaouais. **L'Outaouais et les Laurentides sont les deux régions les plus affectées par le myriophylle à épi au Québec.**

Expérience d'un lac avoisinant

Selon l'expérience acquise au Lac des Plages qui est petit comparativement au lac Gagnon, si on en découvrait ici, il faudrait agir le plus rapidement possible sinon ça deviendrait rapidement impossible d'en venir à bout. Pour l'instant seulement deux méthodes sont efficaces pour l'éradiquer : l'installation de toiles pour l'étouffer et l'arrachage manuel par des plongeurs. **Au Lac des Plages qui utilise les deux méthodes, on parle de dizaines de milliers de dollars et la mobilisation d'une centaine de bénévoles pendant dix des douze fins de semaine de mai à juillet à chaque année!**



Figure 3 : ©Association de la protection et l'environnement du Lac des Plages



Figure 4 : ©Association de la protection et l'environnement du Lac des Plages

La prévention est essentielle

Le myriophylle à épi est transporté d'un plan d'eau à un autre par une embarcation, une remorque ou de l'équipement nautique sur lequel s'est accroché un petit bout de la plante. **Le seul moyen de prévenir son implantation est le lavage de toutes les embarcations et remorques ainsi que tous les équipements nautiques avant leur mise à l'eau.** Si vous arrivez d'un autre lac, prendre 15 minutes pour laver son embarcation, sa remorque et ses équipements nautiques n'est rien comparé aux conséquences néfastes du myriophylle dans nos lacs et les efforts qui seront nécessaires pour l'éradiquer.



Figure 3 : www.sepaq.com/parcs-quebec/blogue/article.dot?id=4ce8c3d7-a9b5-4e2a-b143-eea0b96d8e0d

Que fait votre Association?

Lors de l'AGA 2019 nous vous avons exposé des informations de base sur le myriophylle à épi et nous avons pris l'engagement de faire de ce dossier une priorité en 2020.

En octobre nous avons fait une présentation au Conseil municipal sur des mesures à prendre pour empêcher que cette plante prenne racine à Duhamel. Nous avons demandé que la prévention du myriophylle à épi soit une priorité municipale et nous avons émis des suggestions quant à l'inspection et le

lavage des bateaux et équipements nautiques, le contrôle d'accès aux plans d'eau et la sensibilisation de tous les utilisateurs des plans d'eau de Duhamel.

En janvier nous avons poursuivi les discussions avec la municipalité et l'Organisme des bassins versants Rouge, Petite-Nation et Saumon (l'OBV).

À l'instigation de l'APLG, nous sommes fiers de constater que la municipalité prendra les mesures suivantes :

1. Affichage

Comme plusieurs municipalités l'ont fait, nous avons demandé à la municipalité d'installer des affiches à des points stratégiques dans la municipalité pour aviser les utilisateurs des lacs de Duhamel de l'obligation de laver leurs embarcations et équipements nautiques s'ils proviennent d'un autre lac. Aussi nous avons demandé à la municipalité d'installer des affiches sur le myriophylle à épi à tous les débarcadères. La municipalité s'est engagée à le faire.

2. Acquisition d'expertise

Inspiré par notre idée de créer un groupe de sentinelles pour détecter la présence de myriophylle au lac Gagnon, la municipalité a octroyé un contrat à l'OBV afin d'étendre les initiatives de lutte à l'ensemble de la municipalité. Ce contrat a trois volets :

- Sensibiliser tous les résidents de Duhamel sur le myriophylle à épi, les conséquences de cette plante et comment nous pouvons l'empêcher de s'implanter dans nos lacs.
- Former des sentinelles pour tous les lacs de Duhamel en collaboration avec les associations de lacs.
- Élaborer un plan d'intervention rapide en cas de détection du myriophylle dans un lac à Duhamel.

Pour la réalisation de ce contrat, l'OBV sera appuyé par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides), les experts québécois dans la lutte au myriophylle à épi. **L'implication de la municipalité et sa volonté d'étendre la lutte à toute la municipalité est une excellente nouvelle et démontre le sérieux que nos élus accordent à la préservation de notre milieu naturel.**

Devenez Sentinelles du lac Gagnon

Le but des Sentinelles du lac Gagnon sera de détecter s'il y a présence de myriophylle à épi et d'alerter un responsable central qui pourra procéder à une identification définitive et s'il y a lieu, mettre en œuvre le plan d'intervention rapide de la municipalité.

Les Sentinelles du lac Gagnon seront des propriétaires de toutes les parties du lac qui seront formés afin d'examiner les plantes aquatiques à l'aide d'un aquascope qui leur sera fourni. L'idée étant de tout simplement prendre quelques minutes pour examiner les plantes aquatiques lors d'une sortie en canot, en chaloupe, en kayak, en ponton, etc. **car plus on pourra intervenir tôt pour détecter, circonscrire et limiter la propagation de cette plante envahissante, plus il sera facile de l'éradiquer de notre lac.**

Pour devenir sentinelle il faut :

1. S'engager à suivre une formation en vidéoconférence sur l'identification du myriophylle à épi. La première formation se déroulera le jeudi 16 juillet à 9h. D'autres formations pourront s'ajouter selon la demande alors même si vous n'êtes pas disponible le 16, vous pouvez quand même vous inscrire et on verra comment on peut vous accommoder.



Figure 4: Affiche Municipalité de Nominique

2. S'engager à vérifier les plantes aquatiques dans le secteur assigné au moins une fois au cours de l'été, suivre les procédures pour identifier l'endroit précis et communiquer avec les responsables si on croit avoir détecté du myriophylle à épi.
3. S'inscrire en envoyant un courriel à info@aplg.ca avec les renseignements suivants :
 - a. Votre nom
 - b. Votre adresse au lac
 - c. Votre numéro de téléphone
 - d. Votre adresse courriel
 - e. Si vous êtes disponible pour suivre la formation en vidéoconférence le 16 juillet à 9h.

Autres demandes de l'APLG envers la municipalité

Bien que les mesures ci-haut aideront à prévenir l'apparition du myriophylle à épi, il y a d'autres mesures qui doivent être prises.

1. Règlement sur les Accès aux lacs

En février la municipalité a déposé un projet de remplacement des règlements 2015-03 et 2016-04 pour les accès aux lacs. L'APLG a fourni des commentaires dans le but de rendre plus efficaces les contrôles pour éviter l'introduction du myriophylle à épi à Duhamel. Lors de sa rencontre du 5 juin, la municipalité a adopté le nouveau règlement. Bien que certaines de nos suggestions n'ont pas été retenues, nous continuerons notre travail auprès de la municipalité pour améliorer les contrôles contre le myriophylle.

2. Poste de lavage

Puisque le meilleur moyen d'éviter l'introduction du myriophylle à épi est le lavage des embarcations, des remorques et des équipements nautiques, l'APLG continue de militer pour que le lavage soit commode et gratuit. Dans ce sens nous avons demandé à la municipalité d'envisager l'installation de postes de lavage libre-service, gratuit et conforme aux normes environnementales à des endroits stratégiques tel le débarcadère principal sur le chemin de la Grande Baie.

3. Contrôle d'accès au lac Gagnon

Dans nos présentations au Conseil municipal, nous avons offert des suggestions pour améliorer le système actuel de contrôle de la barrière au débarcadère principal. Nous jugeons que le système actuel avec un code numérique qui est changé une fois par semaine et qui est communiqué souvent par téléphone est un maillon faible. Nous espérons travailler avec la municipalité afin de mettre en place un système plus rigoureux, mais commode pour tous les résidents de Duhamel.

Concernant le débarcadère au nord du lac, nous avons à plusieurs reprises demandé à la municipalité qu'à défaut de mettre une barrière avec contrôle comme celle au débarcadère principal, de fermer définitivement ce débarcadère.

Faites votre part

Voici comment chacun de nous peut prévenir l'apparition du myriophylle à épi :

- Lavez vos embarcations, remorques et équipements nautiques provenant d'un autre lac avant de les mettre à l'eau dans le lac Gagnon.
- Devenez une sentinelle du lac Gagnon. Des informations sur comment devenir une sentinelle seront communiquées bientôt.
- Parlez-en à vos voisins, contribuez aux efforts de sensibilisation et entraidez-nous pour laver et mettre nos embarcations et équipements nautiques à l'eau.

- Informez-vous sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes et au fil du temps notez les changements que vous observez près de votre chalet. Le site suivant regorge d'information : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/paee/index.htm>
- Rendez votre berge moins intéressante pour le myriophylle à épi. Revégétalisez la bande riveraine de votre propriété car en plus de limiter l'érosion, vous rétablissez le rôle de filtre joué par la végétation riveraine par rapport aux engrais, aux pesticides et aux sédiments contenus dans les eaux de ruissellement; vous créer un écran solaire pour limiter le réchauffement de l'eau; et vous offrez des habitats, de la nourriture et des abris à la faune. Le site suivant vous aidera : <https://quebecvert.com/nos-publications/vegetalisation-des-bandes-riveraines>
- Tenez-vous au courant des projets et de la politique de la municipalité en ce qui concerne le myriophylle à épis et n'hésitez pas à demander des renseignements aux élus municipaux et aux membres de l'exécutif de l'APLG.

Conclusion

Nous espérons que ce numéro spécial du Remous consacré à la lutte contre le myriophylle à épi vous a donné un aperçu des différents aspects de ce projet prioritaire.

Étant donné sa proximité aux lacs de Duhamel, il faudra redoubler nos efforts de prévention pour empêcher cette plante de s'implanter chez nous. Mais ces efforts ne sont rien en comparaison aux efforts et aux budgets qu'il faudra déployer si le Lac Gagnon devenait infesté.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour nous guider dans notre approche, n'hésitez pas à nous en faire part en nous écrivant à l'adresse courriel info@aplq.ca.

Quelques références web

1. Aide-mémoire pour l'inspection et le lavage des embarcations : http://www.obvt.ca/fichiers/160421%20KG%20aide%20memoire_inspection-lavage.pdf
2. Détection des plantes aquatiques exotiques envahissantes : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/paee/index.htm>
3. Guide pour ne pas être envahi par le myriophylle à épi : <https://crelaurentides.org/82-actualites/502-guidemyrio>
4. Dossier sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes du CRE Laurentides : <https://crelaurentides.org/dossiers/eau-lacs/paee>